

FICHE DE CANDIDATURE MARSANNE TERRA POTIERS

Dimanche 17 août 2025

Date limite du dépôt des candidatures : 1^{er} mars 2025

INFOS EXPOSANT/E

Nom structure/atelier :

Nom et prénom exposant/e :

Code postal + ville :

Téléphones (fixe et/ou portable) :

E-mail :

Technique/Matériaux principaux

- | | | |
|-------------------------------------|----------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Céramique | <input type="checkbox"/> Faïence | <input type="checkbox"/> Grès |
| <input type="checkbox"/> Porcelaine | <input type="checkbox"/> Raku | <input type="checkbox"/> Terre vernissée |
| <input type="checkbox"/> Autres : | | |

Courte description du type de créations (seules les œuvres réalisées par l'artiste seront autorisées à la vente) :

Adhérent/e à une association de potiers ? non oui, nom de l'association :

Barnum sur place : non oui j'en apporterai un, dimensions :

Intéressé/e par des informations sur les hébergements ? non oui

PIÈCES A FOURNIR

par e-mail, Wetransfer, ou Smash à laura.combrie@montelimar-tourisme.com (ou par courrier à l'office de tourisme)

- Fiche de candidature remplie et signée au verso (règlement intérieur)
- 3 photos représentatives des œuvres réalisées
- 1 photo du stand (rappel : nappes non autorisées)
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité
- Pièces justificatives du statut professionnel (artisan, maison des artistes...)


TARIF

Tarif de base : 60 €

+ 8 € pour les exposants n'appartenant à aucune association de potiers adhérentes au CNC.

Règlement à effectuer uniquement si votre candidature est sélectionnée
(communication le 30 mars au plus tard, modalités de paiement au dos)

Ce tarif inclut :

- La participation aux frais de communication (presse, radios, flyers...)
- La mise à disposition d'un emplacement nu d'environ **4 mètres linéaires** sur 2 à 3 mètres de profondeur
- Un petit déjeuner de bienvenue ! 

Signature au dos

Office de Tourisme Montélimar Agglomération

Allées Provençales, 1 Montée Saint-Martin - 26200 Montélimar - 04 75 01 00 20 - www.montelimar-tourisme.com

SIREN 825 125 065 00011 - APE 7990Z - Intracommunautaire FR 03 825125065 - Immatriculation Organisme de Voyages IM 026 17 0006

REGLEMENT INTERIEUR MARSANNE TERRA POTIERS

Dimanche 17 août 2025

1. Inscription – L'Office de Tourisme Montélimar Agglomération (OT MA), organisateur, sera seul habilité à accepter les exposants, lesquels devront au préalable avoir fourni un dossier complet composé de :

- La fiche de candidature remplie et signée
- 3 photos représentatives des œuvres réalisées
- 1 photo du stand (rappel : nappes non autorisées)
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité
- Pièces justificatives du statut professionnel (artisan, maison des artistes...)

A envoyer par e-mail, Wetransfer ou Smash à laura.combrie@montelimar-tourisme.com ou par courrier à l'OT MA

Date limite de candidature : **1^{er} mars 2025**.

2. Engagement – Toute inscription vaut engagement de l'exposant candidat et implique l'acceptation de tous les articles de ce règlement intérieur.

3. Sélection – Un comité de sélection sera réuni courant mars. L'OT MA s'engage à répondre à chaque exposant candidat jusqu'au 30 mars au plus tard. Une fois la confirmation de sélection reçue (par e-mail ou par courrier le cas échéant), **la participation financière devra être réglée à l'OT MA avant le 1^{er} juin 2025**. Le montant sera encaissé une fois la manifestation passée. Les modalités de paiement sont les suivantes :

- Par chèque, à l'ordre de la « Régie de recettes 402301 », à envoyer par courrier à l'OT MA ;
- Par virement (envoi du RIB de l'OT MA sur demande) ;
- Par CB et espèces au bureau d'information touristique de Montélimar.

Seules les candidatures retenues pourront prétendre à l'occupation du domaine public lors de la manifestation.

4. Le Jour J – Les exposants sélectionnés devront se présenter au bureau d'information touristique de Marsanne, localisé place Emile Loubet, le dimanche 17 août entre 7h30 et 8h30 afin de recevoir leur numéro d'emplacement. Une fois leurs marchandises déchargées, les exposants devront stationner leur véhicule en dehors de la manifestation (parking gratuit dédié aux exposants, communiqué par l'OT MA). Ouverture du marché au public de 9h00 à 19h00. Le démontage des stands se fera le soir entre 19h00 et 20h00, sauf consigne contraire de l'organisateur le jour J.

5. Statut professionnel – L'exposant s'engage à mettre à la disposition des autorités compétentes tous les justificatifs relatifs à l'existence des déclarations professionnelles et fiscales liées à l'activité de l'exposant.

6. Emplacement – L'emplacement nu attribué à chaque exposant est d'environ 4 mètres linéaires sur 2 à 3 mètres de profondeur. Les emplacements sont attribués par roulement et pas forcément reconduits d'une année à l'autre. Les exposants sélectionnés devront respecter les consignes d'alignement imposées par l'OT MA. Les parasols publicitaires sont interdits.

7. Marchandise – Marsanne Terra Potiers a un caractère purement artistique et artisanal. L'OT MA se réserve le droit de refuser les articles ou ornements qui ne lui sembleraient pas conformes à l'orientation souhaitée. Chaque artiste exposera et vendra **UNIQUEMENT** ses propres œuvres.

8. Responsabilité – L'OT MA ne pourra être tenu pour responsable des dommages causés à des personnes ou objets et décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, de dégradations ou d'annulation, y compris en cas d'intempéries. Les exposants doivent assurer par eux-mêmes les risques ou dommages pouvant être causés à leurs biens.

9. RGPD

- L'exposant accepte que ses coordonnées soient conservées par l'OT MA pendant 3 ans dans le cadre de l'organisation d'événements.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, l'exposant bénéficie du droit d'accès et de rectification, de mise à jour, de portabilité et de suppression de ses données le concernant, qu'il peut exercer auprès du responsable du traitement des données de l'OT MA (virginie.saporito@montelimar-tourisme.com - 04 75 01 50 45). L'exposant dispose également de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

10. Ajustement – L'OT MA se réserve le droit d'adapter ce règlement en cas de contraintes sanitaires spécifiques ou autres, non connues au jour de la rédaction de celui-ci.

Bon pour accord

Fait le

Signature